

Dans la peine tu enfanteras

On a souvent compris cette phrase, tirée des récits des origines relatés dans la Bible, comme un commandement de Dieu, ordonnant aux femmes d'enfanter dans la douleur. Chaque essai de diminuer ces douleurs pouvant alors être compris comme un refus d'obéir à Dieu. Cette compréhension a dû être fort répandue, car le pape lui-même a dû s'y opposer, lorsque la médecine avait créé la possibilité de réduire ou d'éliminer les douleurs de l'enfantement.

"... rappelons l'Allocution que Nous avons prononcée le 8 janvier 1956 à propos des nouvelles méthodes d'accouchement sans douleur. On demandait alors si, en vertu du texte de l'Écriture: "Tu enfanteras dans la douleur" (Gen. III,16), la mère était obligée d'accepter toutes les souffrances et de refuser l'analgésie par des moyens naturels ou artificiels. Nous avons répondu qu'il n'existait aucune obligation de ce genre. L'homme conserve, même après la chute, le droit de dominer les forces de la nature, de les utiliser à son service, et donc de mettre à profit toutes les ressources qu'elle lui offre pour éviter ou

supprimer la douleur physique." (Discours de Pie XII aux anesthésistes italiens le 24 février 1957) (1)

Replacée dans son contexte et compte tenu du genre littéraire et de la composition d'ensemble de Genèse 1-11, la phrase citée a la signification suivante: L'homme a transgressé les limites constitutives de son existence en voulant "être comme dieu", le maître absolu de la création. Ce faisant il a introduit dans le monde désordre, destruction et mort. Il en subit les conséquences dans toute l'étendue de sa vie, représentée ici par des fonctions essentielles: le travail pour l'être masculin et l'enfantement pour l'être féminin. Cette situation, contraire à la volonté originelle de Dieu, est susceptible d'être redressée quand l'homme se remet à sa place dans la création et rend au Créateur la place qui lui revient.

Ceci est évidemment d'abord une question de foi (ou de non-foi), avant d'être une question de raison ou de science.

F. Koedinger

(1) La Documentation Catholique no. 1247 du 17 mars 1957, col. 330

**"Je multiplierai les peines de tes grossesses, dans la peine tu enfanteras des fils"
(Genèse 3,16)**